# Règlement du Cross des Flèches 2011

## Article 1 : Organisateur

L'Association Dracénie Logistic Course organise le samedi 25 juin 2011, le Cross des Flèches à Les Arcs sur Argens dans le Var. Course à pied en zone urbaine, ouverte à tous, hommes et femmes, licenciés ou non licenciés à partir de 18 ans.
Cette course est inscrite sur le calendrier des courses hors stade du Var.

## Article 2 : Inscriptions

Par courrier avec envoi du bulletin d'inscription dûment rempli et signé, la photocopie **obligatoire** de la licence FFA ou FFTRI ou certificat médical, un chèque de 12 euros (2 euros seront reversés au profit des sinistrés du 15 juin 2010 des Arcs sur Argens), à l'ordre de DLC à l'adresse suivante : Dracénie Logistique Course - 8, rue de la roque – 83300 Draguignan.
Aucune inscription ne sera enregistrée sans paiement.
Retrait des dossards le jour de la course à partir de 17h00 sur la place du village.

## Article 3 : Epreuve

Le Cross des Flèches comprend deux boucles de 5 kms avec un départ à 19h00 sur la place du village. Le parcours s'effectuera en ville et à proximité.
Sur place : Parking et toilettes.

## Article 4 : Ravitaillement

Ravitaillements prévus en milieu de parcours et à l'arrivée.
Ceux-ci seront composés de solides et liquides.

## Articles 5 : Classements et récompenses

Récompenses prévues coupes et trophées

## Article 6 : Sécurité et assurance

Les secours seront assurés par un médecin urgentiste et une ambulance ainsi que plusieurs secouristes sur le parcours. L'organisation est couverte par une police d'assurance responsabilité civile, souscrite auprès de ALLIANZ, Hervé BOUDSOCQ agence de Draguignan (police n° 404866755). Elle décline toute responsabilité en cas d'accident ou problème physiologique immédiat ou futur. Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement avec un contrat « individuel accident ».

## Article 7 : Annulation

Aucun remboursement ne sera possible après inscription à la course. L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours et les horaires de départ.

**Article 8 :** La participation à cette épreuve implique l'acceptation du présent règlement.